

ANNEE ACADEMIQUE 2024-25 : DEMARCHES ADMINISTRATIVES

1^{ère} inscription

- Bienvenue à l'Ecole polytechnique de Bruxelles : [Ecole polytechnique de Bruxelles \(ulb.be\)](https://www.ulb.be)
- Tout sur l'examen d'admission : [Examen spécial d'admission - Ecole polytechnique de Bruxelles \(ulb.be\)](https://www.ulb.be)
- Veuillez bien installer les applications Office365 (Teams/Outlook) & [MonULB](https://www.monulb.be).
- Veuillez activer votre mail officiel ULB et l'utiliser toujours dans vos échanges avec le personnel universitaire
- Merci de vérifier que vous avez bien l'accès à monULB, l'Université Virtuelle, horaires etc. en temps utile et découvrez déjà ces outils : <https://www.youtube.com/watch?v=molP1IQZH90>
- N'oubliez pas de vous [inscrire aux séries BA1-BA2](https://www.monulb.be).
- Vos horaires sont disponibles à www.ulb.be/horaires , merci de vérifier ce site régulièrement car les locaux peuvent changer. Veuillez bien consulter l'horaire par niveau, en attendant que le jury constitue votre PAE (programme annuel des cours) et que vous ayez alors un horaire personnalisé.

Frais d'inscription

Pour finaliser votre inscription, il est important de payer les frais de confirmation d'inscription (**50 €** pour les étudiant.e.s UE **ou 10%** du minerval pour les hors-UE), pour le **30 octobre 2024** au plus tard.

Vous n'aurez pas accès aux documents administratifs tant que vous n'aurez pas payé ces frais.

Le solde étant à acquitter pour le **1er février 2025 au plus tard** : <https://www.ulb.be/fr/inscriptions/droits-d-inscription>

Des aides sont possibles (réduction de minerval, bourse CFWB, matériel informatique, ...), veuillez consulter

MonULB -> Mon Secrétariat Virtuel -> Ma Situation Financière

+ [Helpdesk](#)

+ [Support ULB](#)

BA1 en 2023-2024

- **Réussi 60 crédits de votre BA1** => Réinscription en BA-poursuite de cursus
- **Réussi 55-58 crédits de votre BA1** => Réinscription en B1-IRCI ou B1-IRAR (le Jury établira un PAE de 60 crédits avec les cours du Bloc II suivant vos prérequis, vous pourrez demander un cours en plus : max 65)
- **Réussi 45-54 crédits de votre BA1** => Réinscription en B1-IRCI ou B1-IRAR (le Jury établira un PAE de 60 maximum avec les cours du Bloc II suivant vos prérequis)
- **Réussi 30-44 crédits de votre BA1** => Réinscription en BA1 avec la possibilité de demander des cours de BA-poursuite (accord du jury requis). Pour cela, il faut utiliser le [formulaire « Anticipation de programme »](#) que vous trouverez dans mes documents (dans MonULB)
- **Réussi 0-29 crédits de votre BA1** => Réinscription en BA1 + UE aide à la réussite (sans possibilité d'ajouter des cours en plus), cf. catalogue des recommandations des professeurs.

Poursuite de cursus en 2023-2024

- **Réussi tous les crédits de Bachelier** => Réinscription au Master de votre choix, pour autant que les conditions d'accès le permettent via MonULB -> Mon Secrétariat Virtuel -> mes inscriptions
- **Vous devez encore réussir entre 1 et 15 crédits de votre Bachelier** (statut **BAMA15**) => Réinscription **d'abord** en BA-poursuite de cursus avec les crédits résiduels de BA-poursuite + Inscription au Master de votre choix pour autant que les conditions d'accès le permettent (vous ne payerez qu'un seul minerval, **total crédits max 60 ECTS** = 15 du BA et 45 du MA1) en introduisant une candidature via MonULB.
- **Vous êtes en poursuite de cursus et vous avez moins de 120 crédits pour finaliser votre BA** : vous pouvez solliciter la demande d'équilibrage (formulaire disponible jusqu'au 31/10 sur MonULB -> mes documents)

Finançabilité et recours

Si vous avez reçu un mail sur votre adresse @ulb.be vous indiquant que vous êtes non-finançable, vous avez 15 jours calendrier à dater du lendemain de la notification du refus d'admission pour introduire un recours (10 jours pour l'AESS/CAPAES) [Recours - ULB](#) via l'onglet « Dérogation » que vous trouverez dans votre dossier de réinscription.

Si le système ne vous propose pas de demander une dérogation lors de la réinscription, soit vous êtes finançable, soit non-finançable une première fois avec avis de jury positif, ce qui signifie donc que vous pouvez vous réinscrire.

Mon Programme Annuel (PAE)

Votre PAE est constitué par le jury en début d'année. Si votre PAE n'est pas encore disponible, c'est que le jury y travaille. Dès qu'il est disponible et si vous êtes en fin de cycle, assurez-vous que vous avez le nombre de crédits nécessaires à l'obtention de votre diplôme.

Toutes les procédures concernant votre PAE via MonULB -> mes documents (à effectuer jusqu'au 31 octobre) :

- Choix de cours à option: la procédure sera accessible dès le 30 septembre via MonULB.
- Modification des cours à option du Q2 (pour les MA) (jusqu'au 15 février): certaines années d'études n'ont pas de cours à option à choisir – surtout les BA1 – ne vous inquiétez pas. Dans ce cas, vous n'avez rien à faire.
- Allègement (réduction de la charge annuelle des cours) pour raison professionnelle, sociale, médicale, double cursus, etc., ou équilibrage volontaire de la charge de travail.
- Etudiant.e.s BA1 : après la session de janvier et avant le 15 février, il vous sera possible de faire une **réorientation** et/ou de demander un **allègement** en cas de besoin (pour ce dernier, l'avis du jury sera demandé).

Etudiant.e à besoins spécifiques (EBS)

Vous êtes un nouveau/une nouvelle étudiant.e ? Veuillez introduire une demande via ce site : [Étudiant à besoins spécifiques](#)

Vous l'étiez déjà l'an dernier ? N'oubliez pas de demander la reconduction de votre statut, ceci n'est pas automatique !

Examens et Notes sur une même année académique

- **BA1**: cours Q1 = période d'évaluations en janvier, juin et août, cours Q2 = période d'évaluations en juin et août. (une note inférieure à 10/20 en janvier, ouvre la possibilité à un rattrapage en juin sans inscription et non obligatoire !)
- **Tous les autres étudiant.e.s**, cours Q1 = période d'évaluations en janvier et août et Q2= période d'évaluations en juin et août.
- Les notes partielles supérieures à 10/20 sont seulement reconduites d'une session à l'autre, mais non pas d'une année à l'autre.
- Si vous souhaitez renoncer à une note supérieure à 10/20 (partielle ou note totale), vous devez introduire une demande de renonciation à la note obligatoirement auprès du secrétariat **avant les délibérations de la première session (48h à l'avance)**, veuillez prendre contact avec le secrétariat (calonso@ulb.ac.be).
- **Service d'accompagnement des apprentissages en Polytech** (SAA-Polytech) : besoin de faire le point sur votre méthode de travail ou toute difficulté qui entrave votre réussite ?
-> contactez la coach polytech : coachpolytech@ulb.be ou aline.de.greef@ulb.be ou au 02/650.25.82 ou via Teams du mardi au vendredi.